



Station de La Trinité-sur-Mer

La Trinité/Mer, le 24/06/93

12, rue des Résistants - B.P. 86 - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER  
Tél. 97.30.25.70 - Fax 97.30.25.76

Direction Départementale des Affaires  
Maritimes

56321 Lorient

N/Réf : PC/EL/PCLANFLO n° 310

V/Réf : 405 DDAM MT/ND

**Objet : Assainissement de Theix et Noyal**  
**Instruction de l'autorisation de rejet - Station de LANFLOY**

Monsieur le Directeur,

Le dossier que vous nous avez transmis appelle les remarques suivantes :

**Sur la forme :**

La plupart des remarques sont portées en annexe de ce courrier.

**Sur le fond :**

**PHASE I**

Le projet est bien dimensionné et la filière retenue (lagunage total) permettra de maintenir les usages situés en aval du point de rejet.

Un temps de séjour de 80 - 90 jours nous semble satisfaisant pour une désinfection naturelle des effluents.

De plus le rejet n'est pas direct dans la rivière de Noyal. Il s'effectue après un parcours de 1000 m dans un ruisseau puis 500 m dans une zone marécageuse. Ce projet est susceptible d'améliorer la qualité du milieu notamment autour du bourg de Noyal qui est actuellement non raccordé à un système d'assainissement collectif.

Il sera toutefois utile :

- de connaître précisément la composition des effluents de la Z.A. du Landy et d'empêcher tout rejet de produits toxiques vers la station d'épuration. Il y aura lieu de préconiser dans certains cas un prétraitement des effluents par les industriels, voire une neutralisation des rejets toxiques (produits de désinfection),

- de prévoir un entretien des lagunes,

- de procéder, comme suggéré, à des analyses mensuelles de la concentration en coliformes et streptocoques fécaux associés à une mesure de débit, de température, NTK, PES et Ptotal.

Accompagné de ces remarques et suggestions ce projet reçoit un **AVIS FAVORABLE** pour cette première phase sous réserve que soit étudié attentivement la composition des rejets de la Z.A. du Landy.

## PHASE II

Le choix d'une filière biologique (boues activées en aération prolongée) nous semble judicieux.

Toutefois si la surface des lagunes n'est pas augmentée par rapport à la phase I la désinfection tertiaire des rejets ne sera peut-être pas suffisante. Il y aurait donc lieu de réserver dès à présent au P.O.S. des terrains suffisants.

Lors de l'étude d'impact de la phase II d'autre solution alternative de désinfection pourrait-être étudiée afin de ne pas "dégrader" par lagunage la qualité physico-chimique du rejet obtenu à la sortie de "la boue activée". D'ici l'an 2000 (date de passage à la phase II) les connaissances en matière de désinfection physique ou chimique permettront de mieux appréhender ce problème.

Le Chef du laboratoire DEL

G. de KERGARIOU

Copies :

AFMAR - Vannes - Administrateur  
DDE-SMN-Lorient (CIPOM)  
IFREMER DIR/CB - Brest  
IFREMER DEL/AA - Brest  
IFREMER DEL/QM - Nantes  
IFREMER DEL/D - Issy  
IFREMER DEL/D - La Trinité  
Dossier (2)

## ANNEXE : Station d'épuration de Theix - LANFLOY

### Remarques sur la forme

#### I - Avant projet sommaire

. Document explicatif :

Pas de remarque particulière

. Devis estimatif :

Pas de remarque particulière

. Plan de situation :

Il serait souhaitable d'indiquer par une flèche la zone de rejet.

. Plan d'assainissement de Theix :

Pas de remarque particulière

. Plan d'assainissement de Noyal :

Même remarque que pour le plan de situation  
Indiquer le lieu du rejet

#### II - Etude d'impact

**p. 21 - Tableau 3 :**

Il serait souhaitable de faire le calcul pour  $K = 0.65$  plutôt que 1.65 et pour un temps de séjour de 80 jours. On trouve alors un abattement hivernal de l'ordre de  $10^{-4}$  soit  $10^4$  au rejet si l'on part d'une concentration initiale de  $10^8$ . Cette valeur K donne des résultats plus réalistes que ceux présentés dans l'étude d'impact.

**p. 25 - paragraphe 1.3.5.11. :**

La concentration au rejet sera de 16.231 germes/100 ml environ (en non 800) en période hivernale pour un temps de séjour de 80 jours. Il y a donc lieu de modifier le tableau 7.

**p. 49 :**

Le rapport ne précise pas s'il s'agit de moyenne arithmétique ou géométrique pour les germes (fig. 8 a et b).

**p. 54 et carte 7 :**

Il aurait été intéressant de prendre en compte les projets de station d'épuration par lagunage sur les lieux dits MOUSTERIAN et MICHOTTE (commune de Séné).